Département du Gard

Ville de la Grand'Combe

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

Présents: MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M: SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovie, JOUVE Rosemonde, ANDREMARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI

Didier DART

Etaient absents: Ludovic BOUIX, Colette ANDRE-MARTIN, Mohamed NOUI

Le quorum étant, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, fait part de ses appréciations sur la situation du moment avec le mouvement des « gilets Jaunes » qui trouve son origine avec l'augmentation de la taxe carbone.

Monsieur le Maire s'accorde sur le fait que la fiscalité est injuste tant pour les citoyens que les collectivités. La question de la transition énergétique doit nécessairement être prise en compte mais elle ne doit pas être supportée par les plus précaires, et dans tous les cas, elle doit être accompagnée de mesures sociales et fiscales et pas de manière brutale. Une réflexion doit s'engager pour davantage de justice sociale entre citoyens.

Monsieur le Maire ajoute que le problème des déplacements en zone rurale peut entraîner la marginalisation des riverains.

Monsieur le Maire ajoute que l'impôt permet d'assurer et de maintenir des services publics. Toutefois, il s'accorde sur le fait que la fiscalité locale est injuste.

Monsieur le Maire trouve le mouvement légitime mais condamne les violences de toutes sortes et s'inquiète face à un mouvement inorganisé.

Monsieur le Maire souhaite que l'Etat prenne toutes ses responsabilités. Les collectivités sont, elles aussi, étranglées, nombreux sont les territoires abandonnés. Il cite pour exemple le problème de la reconversion après les départs des Houillères.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 31 Octobre dernier.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans le rapport préliminaire de la séance au niveau de la subvention allouée à l'ANGDM. Il convenait d'inscrire la somme de $5~000~\varepsilon$ et non $3~000~\varepsilon$.

Monsieur le Maire fait un point sur les régies des services périscolaires suite au transfert, en gestion partagée, de la compétence «Education ».

Monsieur le Maire propose l'ajout de questions sur l'ordre du jour et ce afin de ne pas



bloquer certains dossiers:

- Attribution d'une subvention à l'association « La Jeunesse Champelausonnaise »
- La vente d'un garage supplémentaire à Monsieur RAGGI (évaluation arrivée dernièrement)
- Autorisation de signer une convention avec Alès Agglomération pour la mise à disposition des personnels du service « Education »

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

I - Admission en non-valeur

Monsieur CASADO explique la notion d'admission en non-valeur. Il explique que l'ordonnateur est seul compétent pour préparer la liste des créances irrécouvrables par l'assemblée délibérante.

Monsieur CASADO propose de procéder à l'admission en non-valeur de la liste n° 3486990215 regroupant 7 pièces pour un montant total de 2 451.65 € au motif d'une poursuite sans effet. Il les énumère.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

II - Décision modificative

Monsieur CASADO indique que Monsieur le comptable de Monsieur le Trésorier propose de procéder aux ajustements budgétaires suivants sur le budget « Lotissement » :

En section de fonctionnement

En dépense, chapitre 011

Compte 6045

- 75 €

En dépense, chapitre 66

Compte 66111

+ 75 €

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

III- Attribution d'une subvention à l'UCIA-PL

Monsieur CASADO propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'UCIA-PL.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

IV - Subvention à l'ANGDM pour l'action « Les Jardins de Ribes »

Monsieur CASADO indique que la commune a signé, en mai 2018, une convention de partenariat entre l'ANGDM, la SSM, la Mairie des Salles du Gardon, l'association Avenir Jeunesse et l'association TEDAC pour l'action « Les Jardins de Ribes ».

Monsieur CASADO définie cette action et décline les termes de la convention. Il ajoute que la signature de celle-ci répond à un triple objectif :

- Contribuer au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie en adaptant leur environnement et en apportant un appui nécessaire au « bien vieillir »
- Favoriser le lien intergénérationnel et le maintien à domicile en conservant leur environnement



- Soutenir des jeunes en difficulté en leur proposant un travail rémunéré, un statut de salarié et un accompagnement dans un projet professionnel

Monsieur CASADO propose donc d'allouer la somme de 5 000 € pour la participation de la commune à cette action.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

V- Avis sur le transfert du patrimoine immobilier de NEOLIA à 3 F Occitanie

Monsieur JOUVERT indique que la société NEOLIA, en date du 11 octobre dernier, a saisi les services de l'Etat dans le cadre de son projet de cession de l'ensemble de son patrimoine et des activités gérées en région Occitanie à la société 3F Occitanie et ce à compter du 1^{ier} janvier 2019.

Monsieur JOUVERT, conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'habitat, propose que la commune émette un avis favorable sur la vente en bloc de logements sociaux de NEOLIA à 3 F Occitanie.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VI - Garantie d'emprunt NEOLIA

Monsieur CASADO propose, suite à l'avis favorable émis sur la question n°5, de maintenir la garantie des emprunts consentis à NEOLIA à la société 3 F Occitanie. Cette décision prend effet au 1^{ier} janvier 2019. Ces prêts étaient destinés à financer une opération d'acquisition et d'amélioration de 33 logements sur l'ensemble des quartiers de la ville. Les caractéristiques étaient les suivantes :

Monsieur CASADO donne les détails des caractéristiques financières. Cette garantie a été accordée par la commune au cours de la séance du 24 novembre 2010 au regard du montage financier suivante : remboursement de la somme de 703 347.50 € représentant 50 % du montant de 1 406 695 € d'une part et d'autre part, le remboursement de la somme de 351 677 € représentant 100 % d'un prêt foncier.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VII – Projets des écoles

Madame MILLOT rappelle que chaque année la commune délibère en faveur de sa participation aux projets des établissements scolaires de la commune.

Elle indique que cette année, les demandes des établissements ont augmenté de 2 629 € et propose, afin de tenir compte des rigueurs budgétaires, d'adopter un mode de calcul plus égalitaire et rationnel en fixant une somme par enfant et calqué sur les effectifs de l'établissement.

Madame MILLOT propose la somme de 20 € et le versement des sommes suivantes!

Ecole primaire Anatole France2 680 €Ecole primaire Victor Hugo1 700 €Ecole maternelle Jules Ferry2 080 €Ecole maternelle Florian1 240 €

Ecole Saint Pierre 1 000 € (transports)

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

VIII - Participation au fonctionnement des écoles privées

Madame MILLOT rappelle les termes de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 dite d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école. Elle impose une participation des communes au fonctionnement des écoles privées du premier degré sous-contrat.



Madame MILLOT propose de fixer, pour cette année scolaire, la somme de 495 € par enfant résidant sur la commune soit 34 155 € pour 69 élèves.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

IX - Vente d'un terrain sur Champelauson à Monsieur Gilbert CHARAVEL

Monsieur JOUVERT propose la vente de la parcelle section AD n°8 à Monsieur CHARAVEL Gilbert. Ce bien est constitué d'un d'une parcelle de 15 m² sur laquelle est bâti un garage d'une surface de 15 m².

Monsieur JOUVERT propose de consentir la vente de ce bien au prix fixé par les Domaines à savoir 120 € HT. Les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

X – Vente d'un garage sur Champelauson à Monsieur Régis CHARAVEL

Monsieur JOUVERT propose la vente de la parcelle section AD n°84 à Monsieur CHARAVEL Régis. Le bien est constitué d'une parcelle de 16 m² sur laquelle se trouve un garage mitoyen de 15 m², ne donnant par directement sur la voirie et se situant à l'entrée du terrain du stade de Champelauson.

Monsieur JOUVERT, au regard de mauvais état du bâti, propose de consentir la vente du bien à 990 € HT. Les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XI - Vente d'un garage sur Champclauson à Monsieur NAAMAR Hatman

Monsieur JOUVERT propose la vente de la parcelle AD n°83 à Monsieur NAAMAR Hatman. Le bien est constitué d'une parcelle de 18 m² sur laquelle se trouve un garage de 17 m² ne donnant pas directement lieu sur la voirie et se situant à l'entrée du stade de Champclauson.

Monsieur JOUVERT propose de consentir cette vente à 1 150 € HT, les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XII - Vente de deux garages sur Champclauson à Monsieur RAGGI Florian

Monsieur JOUVERT propose la vente des parcelles suivantes :

- section AD n° 3 composée d'une parcelle de 16 m² sur laquelle se trouve un garage mitoyen de 15 m² au prix de 1 $200 \in HT$
- section AD n°80 composée d'une parcelle et d'un bâti, tout deux de 80 m² au prix de 1 000 € HT

Monsieur JOUVERT rappelle que les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XIV - Vente de terrains sur le quartier de La Forêt à Monsieur FERCOT Kévin

Monsieur JOUVERT propose la vente des parcelles cadastrées section BD n° 225-226-227-228-229-230-423 d'une superficie totale de 1 966 m² à Monsieur FERCOT Kevin. Monsieur JOUVERT fait part des caractéristiques et des contraintes de ses terrains inconstructibles.



Monsieur JOUVERT propose de consentir la vente, conformément à l'avis des Domaines, à 1 400 € HT. Les frais d'actes et subséquents sont à la charge de l'acquéreur.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XV - Renouvellement du parc de l'éclairage public : plan prévisionnel de financement

Monsieur PEREZ revient sur la décision du 31 octobre dernier actant le projet de renouvellement du parc de l'éclairage public.

Monsieur PEREZ explique la nécessité de réaliser un prévisionnel de financement afin de déposer les demandes de subventions auprès du SMEG et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du lancement des travaux.

Monsieur PEREZ propose le prévisionnel suivant :

Montant total des travaux

1 120 300 € HT soit 1 351 081.80 TTC

Crédit-bail 12 ans

Durée du contrat 144 mois (travaux réalisés en 2019)

Subvention du SMEG 224 060 €

Monsieur PEREZ indique que la consultation a été lancée sur la plateforme électronique, le retour devant se faire pour le 3 décembre.

Monsieur PEREZ donne différentes informations relatives à ce projet et ajoute que cette compétence sera transférée à Alès Agglomération au 1^{ier} janvier 2019.

Il revient sur le nombre de points lumineux à remplacer et futures économies que la commune pourra réaliser avec ce projet. Il indique également l'obligation légale d'informatiser les réseaux.

Monsieur le Maire ajoute que la réflexion porte tant sur les économies à venir et la question de la responsabilité pénale engagée pour la commune. De plus, avec les nouvelles technologies et la géo-localisation, le service rendu sera de meilleure qualité.

Monsieur le Maire conclue en précisant que cette réalisation n'était pas un thème de campagne mais qu'il prépare l'avenir de la commune pour les 30 prochaines années.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XVI - Création d'un poste d'adjoint d'animation au tableau des emplois

Monsieur le Maire revient sur le choix d'exercer en compétence partagée le domaine de l'Enfance et de l'Education.

Il indique qu'afin de mieux organiser la gestion en mairie, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation au tableau des emplois à compter du 1^{ier} janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle les contraintes budgétaires de la commune et du Centre Social. Il indique que ce poste sera occupé par un agent muté du Centre Social et déjà en charge des activités périscolaires.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XVII - Mise à jour annuelle du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité et ce afin d'obtenir une photographie réelle des postes budgétés et ceux affectés.

Monsieur le Maire cite donc l'ensemble des mouvements de l'année.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XVIII - Convention d'adhésion avec le CDG pour le service « Protection des données »

Monsieur le Maire revient sur les obligations des collectivités en matière de « Protection des Données ». Il explique les points essentiels du Règlement Général Européen de



Protection des Données en insistant sur la responsabilité de la commune et les sanctions renforcées.

Monsieur le Maire, au regard de la technicité du sujet, propose de signer une convention avec le CDG 30 qui met à disposition des collectivités un délégué à la Protection des Données.

Monsieur le Maire indique que le coût pour la commune s'élève à 1 000 € par an auxquels s'ajouteront 250 € pour le suivi annuel ou l'accompagnement de questions ponctuelles.

Monsieur le Maire est désigné responsable des traitements et un agent de la collectivité sera désigné comme référent informatique et libertés.

Monsieur le Maire indique que le Comité Technique sera consulté sur le sujet.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XIX - Liste des douze dimanches dérogatoires au repos dominical

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Ces dérogations sont inscrites à l'article L.3132-27 du Code du Travail.

Monsieur le Maire propose de rendre dérogatoires :

- les 3 premiers dimanches de décembre
- les 3 derniers dimanches de janvier
- le 1^{ier} dimanche du mois de mai
- le 1^{ier} dimanche du mois de septembre
- le 1 ier et le 3 ième dimanche du mois de juillet
- le 1 ier et le 2 ième dimanche du mois d'août

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XX – Motion pour l'abrogation des nouvelles mesures concernant la prise en charge des transports sanitaires (article 80 de la loi de financement 2017 de la Sécurité Sociale)

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion. Il indique que cette réforme est entrée en vigueur ce 1^{ier} octobre 2018. Elle prévoit de confier aux seuls établissements de santé la responsabilité du financement des dépenses de transport inter et intra établissement. Ces transports ne sont plus fracturables à l'assurance maladie et menacent l'activité des petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Maire ajoute que cette motion sera adressée à Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de l'ARS, les députés de la circonscription et les sociétés d'ambulance de la commune.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

Question complémentaire n°1 – Signature d'une convention avec Alès Agglomération Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi NOTRe et la volonté d'exercer en

« compétence partagée » le domaine de l'Education et ce à compter du 1^{ier} janvier 2019. **Monsieur le Maire** demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition du service avec Alès Agglomération. De ce fait, à compter du 1^{ier} janvier 2019, les personnels assureront 95 % de leur temps de travail pour Alès Agglomération et 5 % pour la commune. Cette mise à disposition implique pour les agents une autorité hiérarchique assurée par la commune et une autorité fonctionnelle assurée par l'Agglomération.

Monsieur le Maire donne lecture des termes principaux de la convention.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité



<u>Question complémentaire n°2: Subvention à l'association « La Jeunesse Champelausonnaise »</u>

Monsieur le Maire indique que, lors des délibérés de la séance du 31 octobre dernier, il a été omis dans la répartition de l'enveloppe budgétaire rétrocédée par l'agglomération à la commune, l'association « La jeunesse Champelausonnaise ».

Monsieur le Maire propose donc de lui allouer la somme de 500 €.

Pas d'observation Adopté à l'unanimité

XXI - Questions diverses

- A Madame JOUVE demande la parole et donne lecture de messages électroniques mettant en cause son intégrité et celle de sa famille.
 - B Madame IRLES manifeste son soutien aux « gilets jaunes »
 - C Monsieur le Maire donne les informations suivantes :
 - conclusions de l'affaire opposant la commune à un agent municipal
 - le calendrier des prochaines rencontres et le programme de Charbon Ardent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire de La Grand'Combe Vice-Président d'Alès Agglomération Vice-Président du Conseil Départemental

Patrick MALAVIEILLE